

Département
des Pyrénées
Orientales

Arrondissement
de Prades

Domaine :
5. Institutions et
vie politique

Sous-Domaine :
5.2 Fonction-
nement des
assemblées

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Le nombre de conseillers municipaux en service est de : 11
Convocation en date du : 19/06/2017 Affichage en date du : 19/06/2017

L'an deux mille dix-sept,
Le trente juin, le Conseil Municipal de la commune d'Olette-Evol, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis JALLAT, Maire.

Présents : 8 Mmes CANJUZZAN B., DARNE M., GHELFI E., SERVIER P., MM FAURE M., JALLAT J-L., RIBOT S., TROGNO M.

formant la majorité des membres en exercice

Absent 1 NOGUES S.

Empêché 0

Procurations 2 THOMAS J. donne procuration à JALLAT J-L
GUILLAUME Y. donne procuration à SERVIER P.

Secrétaire de séance : CANJUZZAN B.

1 / ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2017 est adopté sans modification à l'unanimité des présents et représentés.

2/ DESIGNATION DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES

M. Le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner les délégués du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs, dans le respect des textes en vigueur.

Il y a lieu de désigner un délégué et trois suppléants.

M. Le Maire met en place le bureau électoral et procède au vote.

Le Conseil Municipal, à l'issue du vote, entérine les résultats suivants, désignation à l'unanimité des présents et représentés :

Délégué : M. Jean-Louis JALLAT

Suppléants : Mme GHELFI Elisabeth
M. FAURE Michel
Mme DARNÉ Madeleine

3-A/ APPROBATION RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) EAU 2016

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune d'Olette-Evol ;
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

3-B/ APPROBATION RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) ASSAINISSEMENT 2016

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement de la commune d'Olette-Evol ;
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

4/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire rappelle qu'il y a lieu de voter l'attribution des subventions aux associations qui en ont fait la demande et dont le montant a été prévu dans le budget 2017.

Les conseillers suivants, membres des associations, ne prennent pas part au vote :

- Patrimoine, Histoire et Art Roman en Conflent : GHELFI E.
- Evol la Médiévale : GHELFI E.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'octroyer les subventions suivantes :

Patrimoine, Histoire et Art Roman en Conflent:	100 euros
Evol la Médiévale :	382 euros

5/ DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

A- Investissements Eau – remboursement d'emprunt anticipé

M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des décisions budgétaires modificatives, sur le Budget Eau et Assainissement de la Commune d'Olette-Evol.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés, les mouvements de crédits suivants :

LIBELLE DE L'ARTICLE	AUGMENTATION	DIMINUTION
SECTION D'INVESTISSEMENT		
R...	0	0
Total recettes d'investissement	0	0
D1641 remboursement d'emprunts	48.000,00	0
2313 opération 31		
Investissements sur réseaux	0	48.000,00
Total dépenses d'investissement	48.000,00	48.000,00

B- Investissements Commune – Accessibilité

M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des décisions budgétaires modificatives, sur le Budget Principal de la Commune d'Olette-Evol.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés, les mouvements de crédits suivants :

LIBELLE DE L'ARTICLE	AUGMENTATION	DIMINUTION
SECTION D'INVESTISSEMENT		
R132 opération 194		
Accès église Evol tranche 2	5.000,00	0
R132 opération 223		
Accessibilité des bâtiments communaux	3.628,00	0
Total recettes d'investissement	8.628,00	0
D231 opération 223		
Accessibilité des bâtiments communaux	8.628,00	0
Total dépenses d'investissement	8.628,00	0

6/ CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL OU DE MATERIEL AVEC LES AUTRES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLANT CANIGÓ

M. Le Maire expose à l'Assemblée l'ensemble de la problématique liée à la mise à disposition de personnel entre communes appartenant à la Communauté de Communes Conflant-Canigó.

Il est notamment rappelé que la Communauté de Communes Conflant-Canigó encourage la mutualisation de moyens entre ses membres.

M. Le Maire fait notamment part à l'Assemblée d'une demande de la mairie de SAHORRE pour la mise à disposition d'un de ses agents administratifs à raison d'une demi-journée à une journée par semaine ;

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature de telles conventions pour l'organisation de cette mise à disposition entre communes appartenant à la Communauté de Communes Conflant-Canigó

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

. d'AUTORISER M. le Maire à signer toute convention de mise à disposition de personnel entre les Communes d'OLETTE-EVOL et toute autre Commune appartenant à la Communauté de Communes Conflent-Canigó, permettant la gestion de la mise à disposition et la refacturation de son coût, ainsi que tout document en permettant la bonne réalisation.

7/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR PLACES A FEUX

M. le Maire fait part à l'Assemblée que le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales a décidé de subventionner l'installation de places à feu dans le département.

Un projet avait notamment été élaboré avec l'ONF pour la mise en place d'une place à feu à proximité du refuge de la Mouline mais n'avait pas pu aboutir, faute de financements.

M. le Maire propose donc à l'assemblée de relancer ce projet en l'autorisant à demander des subventions au Conseil Départemental.

Coût complet HT : 1 546.40€

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	HT
Aménagement place a feu	1 546.40 €
Recettes	
HT	
Financements Publics Sollicités	
CD66 80%	1 237.00 €
Autofinancement de la Commune	309.40 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'aménagement de la place à feu selon le plan de financement présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés adopte les décisions suivantes :

APPROUVE le projet d'aménagement de la place a feu a la mouline

SOLLICITE du conseil départemental 66 une subvention

APPROUVE le plan de financement présenté

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet

8/ CONVENTION AVEC LE PNR PYRENEES CATALANES POUR LE CONSEIL A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION DU BATI

. le Maire fait part à l'assemblée de la problématique de bâtiments communaux dont la rénovation, notamment thermique, s'avère indispensable rapidement. Sont notamment évoqués et jugés prioritaires les appartements situés au-dessus de l'école, la maison située au 51 Av. du Général de Gaulle et l'immeuble au 102 Av. du Général de Gaulle, abritant l'ancien bureau de poste.

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes propose d'accompagner la réflexion de la commune dans le cadre d'une mission gratuite de conseil à maîtrise d'ouvrage en rénovation thermique et durable.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner par rapport à cette proposition.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide :

- De souscrire à la proposition du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de mission de conseil à maîtrise d'ouvrage en rénovation thermique et durable avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes ainsi que tous documents en relation avec ce dossier ;
- De déposer toutes demandes de financement auprès de tous les financeurs possibles pour les honoraires ou travaux qui découleront de cette étude.

9/ CONVENTION AVEC LA SHEM POUR DROITS ATTRIBUES EN ENERGIE RESERVEE ATTRIBUTAIRE DONT LA PUISSANCE EST INFERIEURE A 36KW

M. le Maire fait part à l'assemblée de la modification des modalités d'attribution d'énergie de la commune par la Société Hydro-Electrique du Midi (SHEM).

Précédemment la Commune bénéficiait de cette attribution sous forme d'un avoir figurant sur la facture EDF.

Depuis l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie, les modalités ont changé. La SHEM s'acquittera désormais par paiement d'un règlement financier. Il convient de signer une convention entre la Commune et la SHEM pour organiser cette attribution et sa revalorisation.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré:

. DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la SHEM relative aux droits attribués en énergie réservée attributaire dont la puissance est inférieure à 36 KW ainsi que tout document afférant à ce dossier.

10/ ACQUISITIONS IMMOBILIERES Terrain Giraud – (BUDGET EAU)

Le Président rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 03/10/2012, a décidé l'achat des terrains nécessaires au projet de construction d'une station d'épuration.

Madame Agathe GIRAUD, propriétaire des parcelles B426 et B 427 LA PORTALADA serait vendeur au prix d'évaluation des domaines soit 2.314€ les deux parcelles.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de décider ou pas de cet achat.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à :

- acheter à Madame Agathe GIRAUD les parcelles B426 et B 427 LA PORTALADA au prix d'évaluation des domaines, soit 2.314€ les deux parcelles, ainsi que les frais d'acte et de notaire relatifs à cette acquisition ;
- signer l'acte et tous documents concernant ce dossier.

11/ EMBLEMES RESERVES

Ce point de l'ordre du jour est ajourné. Il s'agissait de répondre à un souhait de la société "Montagnes et Transports" d'un emplacement signalisé sur Olette. Néanmoins, de nombreux éléments restent inconnus à ce jour (emplacement précis, coût...) et la société n'y a pas donné suite.

12/ AMF : MOTION SUR PARIS 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune d'Olette-Evol est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune d'Olette-Evol souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

13/ COMMISSION DES MAIRES

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la Conférence Intercommunale des Maires de la Communauté de Communes Conflent Canigó du 16 juin 2017 et demande au Conseil Municipal son avis.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- DIT avoir pris connaissance du compte-rendu de la Conférence Intercommunale des Maires du 16 juin 2017 et n'avoir aucune remarque à formuler.

M. Serge NOGUES arrive et participe à partir de ce moment au conseil municipal.

14 LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ET DESIGNATION D'UN REFERENT TERRITORIAL

M. le Maire fait part à l'Assemblée d'un courrier de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie relatif aux dangers causés par la prolifération de l'ambroisie.

Cette plante a un fort effet allergisant, qui peut avoir de graves conséquences pour la santé humaine. Elle peut avoir également avoir un impact économique sur la production agricole.

En conséquence, l'ARS Occitanie a mis en place un plan de prévention et de lutte contre l'ambroisie. Il est ainsi demandé à chaque collectivité de désigner un référent territorial, qui sera notamment chargé de participer au repérage de cette plante et alerter la population sur ses effets.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

. DESIGNER Mme Elisabeth GHELFI référent territorial communal auprès de l'ARS Occitanie dans le cadre du plan de lutte contre l'ambroisie ;

. AUTORISER M. le Maire à signer tout document et à prendre toute mesure relative à ce dossier.

15/ QUESTIONS DIVERSES

A. Une opération de stérilisation de chats au quartier de la gare a été menée au mois de mai par l'association "La Font del Gat". Cette opération vise à limiter la croissance de chats errants dans cette zone, qui posent des problèmes de salubrité dans le voisinage. A cette occasion, les habitants du quartier ont été associés et sensibilisés sur ces questions et il a été rappelé que nourrir les animaux errants est interdit.

B. Une réunion de travail du Conseil Municipal aura lieu le 6 juillet prochain à 12h30 afin de faire avancer certains points: l'organisation des festivités pour la Vuelta au mois d'août, les échanges avec la commune d'Olette et la mise en place d'une journée citoyenne pour impliquer et faire participer les habitants et les élus à des projets d'aménagements collectifs.

C. Un rapport financier a été rendu sur la gestion du Syndicat Intercommunal de Télévision du Conflent par les services de l'Etat; il fait apparaître de nombreuses irrégularités et de graves problèmes financiers, liés entre autre à la passation de certains marchés. Suite aux conclusions de ce rapport, Prades, qui est la commune qui détient la participation la plus importante du Syndicat, a décidé de s'en retirer. D'autres communes pourraient suivre. La dissolution du SITC a été demandée par le Préfet. Les prochains développements de ce dossier seront à suivre.

D. Concernant l'école et les rythmes scolaires, un décret du gouvernement a instauré une dérogation permettant le retour à la semaine de 4 jours sur accord conjoint du conseil école et de la Mairie. Au sein de la Communauté de Communes, les positions qui se sont exprimées jusqu'à présent sont assez diverses. Sur Olette, un Conseil d'école sera prochainement amené à se positionner. Des parents d'élèves ont déjà exprimé leur souhait de rester à la semaine de 4.5 jours. La question du maintien du fonds de soutien est posée, l'Académie n'ayant pas encore confirmé ce point.

E. Une réunion pour la mise en place du Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) est proposée pour le 20 juillet prochain.

F. Concernant la préparation des festivités du 14 Juillet, certaines questions sont évoquées, notamment la préparation et l'envoi des invitations, les inscriptions au repas et le programme des festivités.

G. La préparation et l'édition du prochain bulletin municipal sont discutées.

Aucune autre question n'étant évoquée, la séance est levée par M. le Maire à 20:35.

Olette, le 4 juillet 2017

Le Maire, Jean-Louis JALLAT

Maddy DARNE

Serge NOGUES

Michel FAURE

Béatrice CANJUZZAN

Elisabeth GHELFI

Patricia SERVIER

Sébastien RIBOT

Michel TROGNO

Pour Josiane THOMAS,
Jean-Louis JALLAT

Pour Yves GUILLAUME,
Patricia SERVIER